



Menace et chantage de l'auto école pour passer le permis.

Par **Elsaaa**, le **22/08/2014** à **11:30**

Bonjour,

A deux jours de passer le permis le moniteur m'a dit : " pas de chèque, pas de permis". La secrétaire de l'auto école m'a appelé à mon travail pour me presser d'amener un chèque. Dois-je porter plainte contre l'auto-école pour menace, chantage ?

Merci

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2014** à **12:59**

Bonjour,

Votre question ne relève pas du droit routier mais du droit de la consommation.

Avant toute démarche de votre part, je vous invite à relire le contrat que vous avez signé avec votre auto-école. Je pense qu'une clause stipule, en gros, que l'auto-école présentera aux épreuves du permis, les candidats qui seront à jour de leurs paiements. Si ce n'est pas votre cas, ils ont raison, et le droit est pour eux, d'exiger, non seulement que vous leur donniez le chèque du reliquat de vos paiements mais ils pourraient aussi vous faire patienter jusqu'à ce que ce chèque soit réellement encaissé, donc pas de chèque en bois.